

Tarification paie

Tarif dégressif en fonction du nombre de salariés de l'établissement dans la période concernée :

Nombre de salariés Nombre de salariés ayant un bulletin de paie dans la période concernée.	Prix en € HT
De 1 à 500 salariés	17 €
Plus de 500 salariés	15 €

Ce tarif forfaitaire, bloqué à l'année comprend :

- Le traitement des salaires (établissement des bulletins de paye mensuels, tenue du journal de paye, écritures comptable des paies)
- La gestion du personnel (DUE, adhésion aux organismes de Retraite, CCPB, Mutuelle, Prévoyance, suivi des congés payés, attestation de salaire pour maladie ou accident de travail)
- Les déclarations sociales (URSSAF, Pôle emploi, CCPB, Retraite, Mutuelle, Prévoyance, N4DS, tableaux récapitulatifs de fin d'année, taxes assises sur les salaires).

Tarification sociale

Services les plus demandés	€ HT
Reprise de paie (sauf fichier informatique) par salarié – avant le 1er juillet de l'année en cours – le reste de l'année	10 € 15 €
Rédaction d'un contrat de travail standard (CDD, CDI)	30 €
Certificat de travail, solde de tout compte, attestation pôle emploi	20 €
Procédure de rupture conventionnelle / Licenciement simple	100 € / 150 €
Etudes et autres demandes particulières	Vacations <i>le taux horaire moyen de la vacation est de 30€ HT</i>

